

L'OUEST LYONNAIS

POLITIQUE AGRICOLE ET ENVIRONNEMENTALE DE L'OUEST LYONNAIS

PROJET STRATEGIQUE AGRICOLE ET DE DEVELOPPEMENT RURAL

PROGRAMME D' ACTIONS



Février
2012



Rhône-Alpes Région

Pays de L'Arbresle
Vallons du Lyonnais
Pays Mornantais
Vallée du Garon

Sommaire

1. Rappel du diagnostic.....	2
1.1. <i>L'Ouest Lyonnais : Poumon vert en proximité de l'agglomération Lyonnaise.....</i>	<i>2</i>
1.2. <i>Des ressources et des espaces soumis à une forte pression</i>	<i>3</i>
1.3. <i>Des productions variées et une multifonctionnalité de l'agriculture.....</i>	<i>4</i>
2. Les grandes orientations du territoire : intérêts et perspectives d'une politique agricole sur l'Ouest Lyonnais	5
2.1. <i>Un projet de territoire durable pour l'Ouest Lyonnais.....</i>	<i>5</i>
2.2. <i>Un modèle de développement s'appuyant sur un équilibre à préserver.....</i>	<i>6</i>
2.3. <i>Un territoire agricole diversifié avec des enjeux spécifiques</i>	<i>8</i>
3. Le PSADER : 6 ans de soutien financier pour contribuer au développement et à l'attractivité de l'Ouest Lyonnais en matière d'agriculture et de développement rural	12
<i>Action 2 : Préserver et valoriser les ressources naturelles du territoire</i>	<i>14</i>
<i>Action 3 : Préserver le foncier agricole et créer les conditions d'attractivité pour assurer le renouvellement des exploitations</i>	<i>17</i>
<i>Action 4 : Permettre le maintien et le développement d'une agriculture dynamique et durable</i>	<i>20</i>
<i>Action 5 (en lien action 16 du CDDRA sur la Gouvernance) : Animer le PSADER et mettre en réseaux les différents acteurs</i>	<i>23</i>
4. Une volonté affirmée de mettre en œuvre une politique agricole et environnementale sur l'Ouest Lyonnais.....	25
4.1. <i>La définition d'outils de protection du foncier agricole et environnemental</i>	<i>25</i>
4.2. <i>Une animation renforcée sur l'agriculture et l'environnement.....</i>	<i>26</i>
4.3. <i>Une phase opérationnelle articulant les différentes procédures de développement</i>	<i>27</i>

1. Rappel du diagnostic

1.1. L'Ouest Lyonnais : Poumon vert en proximité de l'agglomération Lyonnaise

Le territoire de l'Ouest Lyonnais se situe au cœur d'un triangle formé par trois agglomérations : Lyon, Saint-Étienne et Roanne. L'attraction principale est exercée par l'agglomération lyonnaise qui est distante de 15 à 35 km des différentes communes du territoire et qui inscrit de fait le territoire dans l'aire métropolitaine lyonnaise.

Ce territoire de 115 000 habitants s'organise autour de **48 communes** et de **quatre Communautés de communes** possédant chacune des **spécificités propres** qui font de l'ouest lyonnais un territoire de confluence. Cette diversité est renforcée par le relief de l'Ouest Lyonnais qui dicte l'occupation du territoire, soit la structuration et l'implantation de l'urbanisation, les activités humaines et donc les paysages.

a. Une forte pression résidentielle

Après avoir connu une très forte augmentation de la population dans les années 80-90, l'Ouest Lyonnais connaît aujourd'hui une « pause démographique ».

Cette hausse démographique dans les années 90 et 99, a engendré une **attractivité résidentielle très forte** du fait de la **qualité du cadre de vie**. La **densité de population** s'élève à 235 habitants par kilomètres carré et le **taux de construction** est élevé avec une prédominance de l'habitat individuel. Aussi, cette **pression foncière** provoque un **mitage** des espaces naturels et agricoles rendant ainsi plus difficile la **pratique de l'agriculture**.



b. Une économie de proximité et un tissu économique dynamiques

L'Ouest Lyonnais se caractérise par un **taux d'activité élevé** et un **taux de chômage faible** de l'ordre de 6%. Néanmoins, le nombre d'actifs présents sur le territoire est supérieur aux nombre d'emplois offerts ce qui entraîne des **flux migratoires importants** en direction des territoires voisins.

Il existe un **tissu économique diversifié** composé majoritairement de PME. Cependant **deux secteurs** sont prédominants : l'industrie et les services aux particuliers (santé, action sociale) et constituent l'une des caractéristique principale du tissu économique local. Par ailleurs, le territoire possède un **tissu commercial et artisanal** dense.

c. Une organisation territoriale en cohérence avec les orientations du SCOT

Un **premier contrat de développement** en partenariat avec la Région Rhône-Alpes en 2003, a permis de définir une stratégie de développement et de valoriser un modèle de développement spécifique.

Les actions en faveur de **l'agriculture et du développement rural**, lors du précédent contrat ont été menées dans de nombreux domaines : **foncier, circuit de commercialisation, agro-tourisme, valorisation des productions, tissu commercial, environnement...**

Aussi pour pérenniser ces actions et en valoriser d'autres, l'Ouest lyonnais s'engage de nouveau dans une contractualisation avec la région (CDDRA). Ce projet de territoire est par ailleurs en cohérence avec le SCOT de l'Ouest lyonnais, exécutoire dès avril 2011.

1.2. Des ressources et des espaces soumis à une forte pression

L'Ouest Lyonnais se caractérise par un réseau hydrographique important mais néanmoins fragile, car peu protégé et valorisé. La ressource en bois également importante et très diversifiée présente un intérêt écologique, paysager, social et de loisirs pour le territoire.

a. Un rôle social et de loisir de l'espace forestier

Les espaces boisés occupent une **surface importante** et en 2005, ils représentaient 22% des sols de l'Ouest Lyonnais. De plus, le territoire possède une grande **diversité de boisements**.

Outre le **potentiel de production** lié à ce gisement, les espaces boisés de l'Ouest Lyonnais ont également un **rôle social et de loisirs**. En effet, la proximité avec l'agglomération lyonnaise fait des espaces boisés, un lieu de loisirs attractif qui présente des pics de fréquentation importants en fin de semaine. Par ailleurs, la principale activité est la promenade et la randonnée mais aussi le VTT ou les randonnées équestres.

Cependant, l'ensemble de ces pratiques est mal organisé et provoque des répercussions sur **l'environnement**, sur **l'exploitation forestière** et donne lieu à des **conflits d'usages** entre les exploitants et les promeneurs.

b. Une ressource en eau indispensable aux activités agricoles

Quatre grandes rivières traversent le territoire : **la Brévenne, l'Yzeron, le Garon, et le Gier**. Par ailleurs, le territoire est composé d'une multitude de **torrents** marquant ainsi le paysage en creusant des vallons profonds et des **milieux d'eau stagnants** (types plans d'eau, mares, retenues collinaires, zones humides).

Cependant, la ressource en eau souterraine est faible et la **qualité de l'eau est moyenne**. Cela s'explique par les rejets des stations d'épuration des communes, par les rejets des activités agricoles (matières azotées en têtes des bassins versants) et par des pollutions d'origine domestique, industrielle et urbaine.

Toutefois les **systèmes d'irrigation** individuels et collectifs sont des enjeux essentiels pour les années à venir car le **maintien d'une agriculture diversifiée** sur l'Ouest lyonnais est totalement dépendant de l'existence d'un système d'irrigation performant et adapté.

c. Une biodiversité remarquable mais menacée par la pression foncière

Le **relief varié** structure fortement l'espace et influe sur les modes d'occupations des sols. Cette **diversité paysagère** se caractérise par plusieurs types d'espaces naturels : Des vallées et vallons, des prairies et bocages, des landes, des zones humides, des espaces forestiers et des paysages agricoles.

Cependant, cette biodiversité subit fortement les **pressions du trafic routier** causées par des migrations pendulaires importantes et les grands projets autoroutiers (A 89, A45, COL) entraineront un renforcement de la **spéculation foncière** si rien n'est réalisé pour la protection des espaces agricoles qui représentaient en 2005, 59% de l'occupation des sols du territoire. Le foncier agricole de l'Ouest Lyonnais subit les pressions de **fronts d'urbanisation**, mettant en péril l'activité économique agricole.

Aussi, la **biodiversité du territoire** s'exprime à travers la richesse et les fragilités de ces espaces naturels, qui sont largement dépendants des pratiques agricoles du territoire.

1.3. Des productions variées et une multifonctionnalité de l'agriculture

Malgré une topographie contraignante, les exploitants agricoles ont toujours su s'adapter aux conditions de leur environnement et tirer profit des ressources naturelles, ce qui a laissé place à une forte tradition agricole en proximité du bassin de vie lyonnais.

a. Une grande variété des productions agricoles

La principale spécificité de l'agriculture de l'Ouest lyonnais est sa **diversité**. La variété paysagère favorise une diversité des sols, des terroirs et donc des productions. Ces différentes **orientations agricoles** se structurent autour de :

- ➔ La polyculture-élevage,
- ➔ L'arboriculture,
- ➔ Le maraichage,
- ➔ Les cultures céréalières,
- ➔ La viticulture.

b. Une diversité dans les modes de commercialisation, une identité autour d'une marque collective

Face aux difficultés économiques du secteur agricole, les agriculteurs de l'Ouest lyonnais ont su tirer partie de la proximité du bassin de consommation important des agglomérations de Lyon et Saint-Etienne. On trouve ainsi une grande diversité des modes de commercialisation : la vente directe individuelle (marchés, vente à la ferme), la vente directe collective (points de vente collectifs, les systèmes de paniers).

A noter la fédération des commerçants et artisans (Cap à l'ouest) qui a vu le jour en 2007 a pour objectif de faire la promotion des commerces de proximité et des savoir-faire locaux.

Par ailleurs, le territoire peut se prévaloir de l'existence d'une **Marque Collective** « Le Lyonnais, Monts et Coteaux ». La démarche rassemble les producteurs, les collectivités, les chambres consulaires, les acteurs économiques du territoire et rassemble **diverses filières** : les vins, les fruits rouges, le lait, la charcuterie, les restaurateurs, l'agriculture biologique, les producteurs de jus de fruits. Cette marque collective constitue aujourd'hui un véritable **outil de promotion du territoire et de ses productions** ainsi que la mise en réseau des différentes filières grâce à un important travail de communication et d'animation.



c. Une agriculture de qualité

Deux **appellations d'origine contrôlée (AOC)** existent sur le territoire et concernent toutes deux la viticulture. Il s'agit de l'AOC Coteaux du Lyonnais et de l'AOC Beaujolais. Le territoire abrite également plusieurs marques de qualité comme la cerise « *sublim'* » de Bessenay ou des productions de territoire comme la pêche de vigne.

d. L'agriculture biologique : Une préoccupation à renforcer

L'**agriculture biologique** est aujourd'hui présente sur l'Ouest Lyonnais et approvisionne une part importante de la production biologique du Rhône. En effet, sur les 200 producteurs recensés au sein de l'ARDAB dans le Rhône en 2011, 65 sont issus du territoire. Cependant les chiffres à l'échelle départementale sont très largement en dessous de la moyenne nationale. La **marge de progrès sur l'Ouest Lyonnais** est donc encore importante pour répondre notamment à la demande de proximité.

Le développement d'une filière biologique représente incontestablement une **valeur ajoutée** pour le territoire, en terme de : **Respect de l'environnement**, de **plus value sociale** et **d'opportunité économique**.

2. Les grandes orientations du territoire : intérêts et perspectives d'une politique agricole sur l'Ouest Lyonnais

2.1. Un projet de territoire durable pour l'Ouest Lyonnais

Dans le cadre de la construction d'un nouveau CDDRA, les élus et les acteurs impliqués dont le conseil local de développement, ont défini les axes d'une stratégie de développement durable, qui offre ainsi **une cohérence globale à l'ensemble des projets dont certains intégreront le contrat de développement durable** et d'autres permettront d'initier d'autres procédures partenariales (Europe, Etat, Région Département,...).

Les élus de l'Ouest Lyonnais ont également fait le choix de s'engager dans la définition d'une **politique agricole et environnementale globale** sur l'Ouest Lyonnais afin de permettre au territoire de se doter d'une vision stratégique partagée entre les élus et les différents acteurs.

Suite au constat partagé, ils ont alors confirmé leur volonté forte de s'engager **pour préserver des espaces agricoles et environnementaux** cohérents et mettre en place les conditions favorables au **développement d'une activité économique agricole d'avenir**.

Cela se traduit par un projet du territoire qui s'organise autour de deux orientations principales déclinées chacune en deux priorités et une volonté transversale autour de la gouvernance du territoire où le développement rural et en particulier l'agriculture et les espaces naturels trouvent toute leur place :

1. PRESERVER L'EQUILIBRE ENTRE LES ESPACES ET CONFORTER LA QUALITE DE VIE DES HABITANTS DE L'OUEST LYONNAIS

- En maintenant une agriculture viable et en préservant les espaces naturels
- En affirmant un mieux vivre ensemble grâce à la qualité de l'habitat et des services de proximité

2. REEQUILIBRER L'ACTIVITE ECONOMIQUE POUR MIEUX MAITRISER LES DEPLACEMENTS

- En dynamisant une économie de proximité et en cherchant une adéquation entre emplois et qualifications des actifs
- En organisant les déplacements sur l'ouest lyonnais et en répondant aux différents besoins de mobilité

Ce cadre stratégique étant posé, il est convenu que l'agriculture de demain réside dans la prise en compte régulière de nouvelles données économiques, sociétales et environnementales avec lesquelles il faudra composer.

2.2. Un modèle de développement s'appuyant sur un équilibre à préserver

Si la proximité de grandes agglomérations influence fortement le territoire, l'Ouest Lyonnais entend proposer un modèle de développement alternatif au modèle urbain dans le triangle Lyon/Roanne/St Etienne, où il intègre les nouvelles composantes périurbaines mais préserve son identité rurale. Il apparaît ainsi essentiel de travailler sur la préservation du foncier pour nourrir les habitants de ces agglomérations ou encore d'encourager les exploitations agricoles à travailler sur leur autonomie.

Dans ce projet d'aménagement et de développement, le territoire de l'Ouest Lyonnais entend ainsi maintenir un équilibre entre les espaces habités, les zones dédiées à l'économie et les espaces agricoles et naturels.

Pour garantir le maintien d'une agriculture dynamique, durable et spécifique à l'Ouest Lyonnais, trois grands enjeux qui ont servi de fil conducteur dans la définition du plan d'actions, ont ainsi été identifiés.

∞ PRÉSERVER LES ESPACES AGRICOLES ET LES EXPLOITATIONS SUR L'OUEST LYONNAIS

Le premier grand enjeu consiste à préserver les espaces agricoles et les différentes exploitations sur l'Ouest Lyonnais. L'activité agricole doit être reconnue dans des espaces spécifiques, afin de conserver le potentiel de production du territoire et de faciliter l'installation de jeunes agriculteurs.

Cette préservation de l'existant induit :

- une gestion économe de l'espace,
- une préservation du foncier agricole pour une agriculture viable et durable,
- une protection pérenne des sièges des exploitations,
- l'utilisation de dispositifs réglementaires de protection des espaces agricoles,
- l'aide à la transmission et à la reprise des exploitations agricoles,
- l'accompagnement à l'installation de nouveaux agriculteurs.

∞ RENDRE LE TERRITOIRE ATTRACTIF POUR FAVORISER LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE

Par ailleurs, le renforcement de l'activité agricole sur le territoire est lié à la prise en compte du potentiel économique de cette activité. Aussi, le soutien de politiques économiques pour aider au subventionnement de différentes actions (gestion de l'espace, valorisation des produits locaux, soutien à la vente directe, aide à la commercialisation des produits) participe au maintien de l'activité agricole et à la préservation de ces espaces.

Le développement d'une agriculture dynamique et attractive à l'échelle de l'Ouest Lyonnais dépend également de :

- l'organisation d'un dialogue entre les agriculteurs et les collectivités locales,

- l'établissement de règles communes entre les 4 communautés de communes (transformation, foncier, formation, approvisionnement marchés locaux, vente directe, commercialisation des produits),
- le soutien à la multifonctionnalité de l'agriculture
- la réalisation d'équipements collectifs pour une optimisation du temps de travail et une plus grande qualité des productions (plateforme collective, matériels plus performants),
- le renforcement de formations des agriculteurs,
- le maintien de la mise en réseau des agriculteurs et le lien social avec les habitants,
- l'aide à la reconversion, l'installation, l'accès au foncier et au renforcement de l'attractivité du métier d'agriculteur,
- l'accompagnement à l'autonomie des exploitations.

∞ CONSTRUIRE UNE POLITIQUE AGRICOLE A 30 ANS : SE PROJETER, ANTICIPER

Enfin, pour garantir une agriculture dynamique et viable à l'échelle de l'Ouest Lyonnais, il est primordial de se **projeter à 20 ou 30 ans** afin d'anticiper les prochaines problématiques agricoles, en lien avec les évolutions sociétales, économiques, réglementaires (PENAP) et climatiques.

Il est possible, que la forte attraction de l'agglomération lyonnaise se renforce et s'étende davantage. Aussi, les espaces agricoles de l'Ouest Lyonnais risquent d'être soumis à de fortes concurrences sur les usages du sol.

Les élus du territoire travaillent ainsi par le Schéma de COhérence Territorial à faire changer les logiques en matière d'urbanisme pour que les terres agricoles ne soient plus des réserves foncières pour l'urbanisation mais des terres dont l'usage agricole est garanti sur du long terme.

La définition d'une politique agricole suffisamment prospective doit également permettre d'adapter les pratiques agricoles pour répondre aux attentes des populations, notamment par la densification de sa productivité et du contrôle de ses effets sur l'environnement.

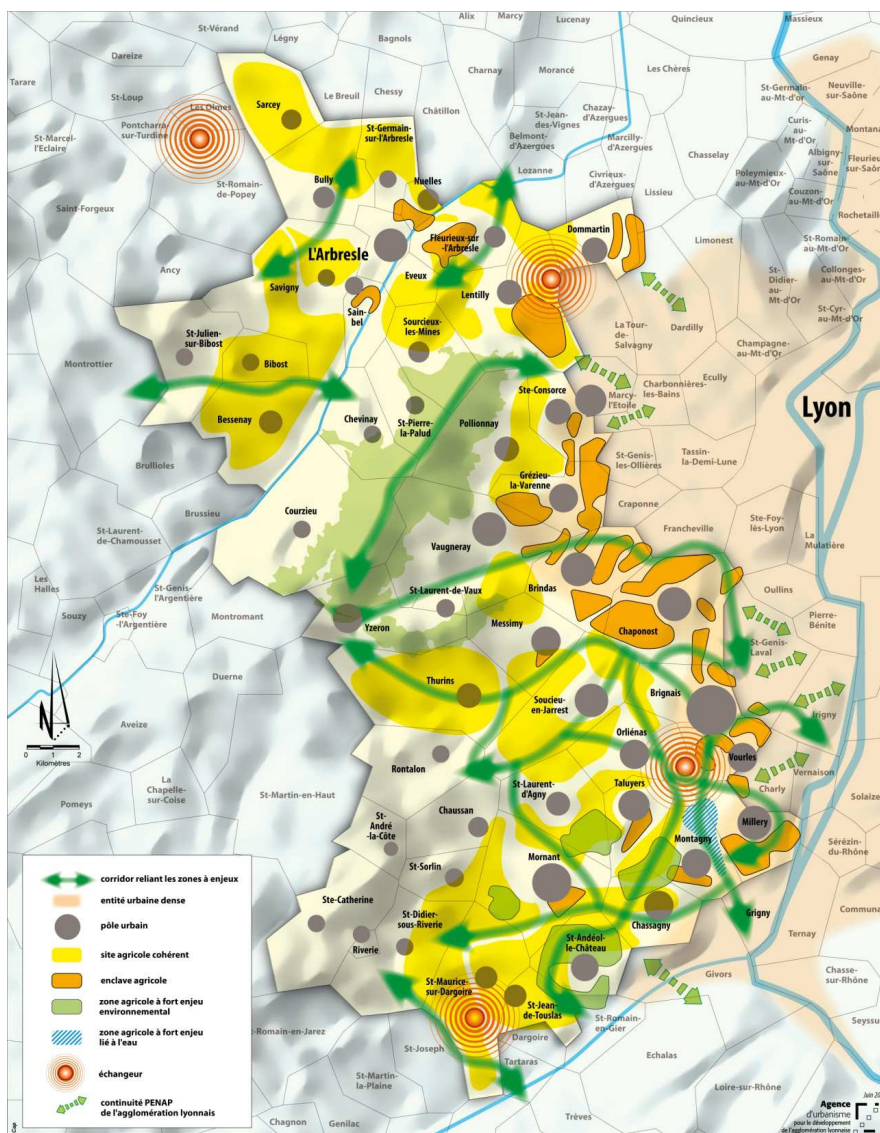
Les défis de la politique agricole sur l'Ouest Lyonnais sont donc d'une part, de préserver la qualité paysagère et la diversité environnementale et, d'autre part, de répondre à une demande en produits locaux à destination des marchés de proximité.

Ces orientations ne constituent pas le scénario unique de ce qui peut, doit et va se passer sur le territoire mais des axes de priorité pour l'affectation des crédits régionaux accordés à travers le PSADER. Les projets soutenus seront positionnés et arbitrés au regard de ces priorités.

2.3. Un territoire agricole diversifié avec des enjeux spécifiques

Plus spécifiquement, si la majorité du territoire de l'Ouest Lyonnais est couvert par une agriculture diversifiée, des enjeux plus spécifiques peuvent se traduire spatialement.

La carte ci-contre traduit les grands enjeux pour l'agriculture et l'environnement de l'Ouest Lyonnais et est à mettre en perspective avec les éléments ci-après :



↳ Pour la frange Est du territoire

Il s'agit de la zone du territoire la plus en contact avec l'agglomération lyonnaise et ce contexte périurbain induit des conséquences multiples : précarité foncière, développement des friches, concurrence d'usage avec les chevaux, mitage de l'espace agricoles et conditions de travail des agriculteurs rendues plus complexes...

Le risque est de voir disparaître les exploitations agricoles soumises à de trop fortes contraintes et à une pression foncière importante.

D'où la nécessité de préserver les outils structurants de l'agriculture comme l'irrigation, d'encourager l'installation d'exploitations agricoles compatibles avec un environnement périurbain (petites surfaces, fortes valeurs ajoutée...), de travailler sur l'amélioration des conditions de travail et l'accès au logement des agriculteurs, de développer les échanges entre agriculteurs et consommateurs ou habitants et d'accompagner la mise en place de systèmes de commercialisation valorisant la production locale.

Les exploitations devront être à même d'être des atouts pour faire valoir les corridors écologiques et les coupures d'urbanisation sur ce secteur.

↳ Pour les espaces ouverts présentant un intérêt paysager

Les exploitations de polyculture-élevage sont prédominantes sur le territoire de l'Ouest Lyonnais et traduisent un enjeu fort en termes d'occupation de l'espace et de paysages ouverts. Les situations peuvent cependant être assez différentes selon la situation des exploitations entre **la zone de montagne et une partie de la Vallée de la Brévenne** qui conservent encore un dynamisme intéressant, et le **sud du plateau mornantais** où on identifie un nombre d'exploitations de moins en moins important, des structures de plus en plus difficiles à reprendre car plus grandes et plus étendues que dans d'autres productions et donc de moins en moins d'installations provoquant un isolement des agriculteurs.

Les exploitations de polyculture-élevage permettent le maintien d'une surface agricole non négligeable et une ouverture des paysages. Il s'agit donc d'accompagner ces exploitations en apportant une attention particulière au **maintien du nombre d'exploitations et à la reprise des structures**, au développement de projets économiques permettant de mieux valoriser les productions, au soutien pour la mise en place de stratégies collectives ou encore en accompagnant la mutation de l'agriculture sur les secteurs les plus menacés.



↳ Pour les zones de Coteaux

L'arboriculture et la culture des petits fruits sont globalement présentes sur tous ces secteurs. Les difficultés liées à la crise économique de la filière, aux aléas climatiques mais également aux évolutions climatiques à plus long terme, et au foncier souvent difficile à sécuriser pour l'arboriculture fragilisent largement ces filières. Si quelques exceptions comme la cerise permettent une bonne valorisation des productions, l'arrêt des exploitations et la baisse de volumes produits reste préoccupantes.

L'enjeu est d'accompagner ces exploitations qui composent un paysage spécifique et une production caractéristique de l'Ouest Lyonnais afin d'adapter les productions et d'assurer une meilleure valorisation des produits. Il s'agit également de maintenir les outils structurants en place sur le territoire (coopératives...) qui assurent la commercialisation d'une grande partie de la production sur l'Ouest Lyonnais.

↳ Pour les zones de viticulture

Plusieurs AOC sont présentes sur le territoire mais on identifie deux zones bien définies :

Les AOC Beaujolais et Coteaux du Lyonnais au Nord du territoire : l'enjeu est de maintenir une agriculture structurée et de préserver une organisation collective et des outils structurants, malgré les perturbations et bouleversements occasionnés par l'arrivée de l'A89 et par la crise viticole. Il s'agit également de saisir les opportunités liées à l'arrivée de cette infrastructure pour valoriser les produits locaux en orientant ses usagers vers des magasins de produits du terroir.

Un lien sera également cultivé avec les dynamiques du vignoble Beaujolais dans son ensemble et avec les Coteaux du Lyonnais (la Région accompagne ces filières par le biais d'un PIDA).

Sur le sud du territoire, l'AOC Coteaux du Lyonnais (Chassagny, Taluyers, Millery, St Andéol le Château) valorise bien sa production à travers un collectif dynamique qui communique largement sur le territoire et en direction de l'agglomération lyonnaise. Dans un contexte périurbain, l'enjeu est de veiller à préserver les terres AOC présentant les meilleures qualités agronomiques de l'urbanisation et aider les agriculteurs à maintenir des conditions d'exploitation correctes tout en encourageant la valorisation des produits, du terroir et du travail de l'agriculteur par le biais d'accueil sur l'exploitation, de vente directe, de communication...



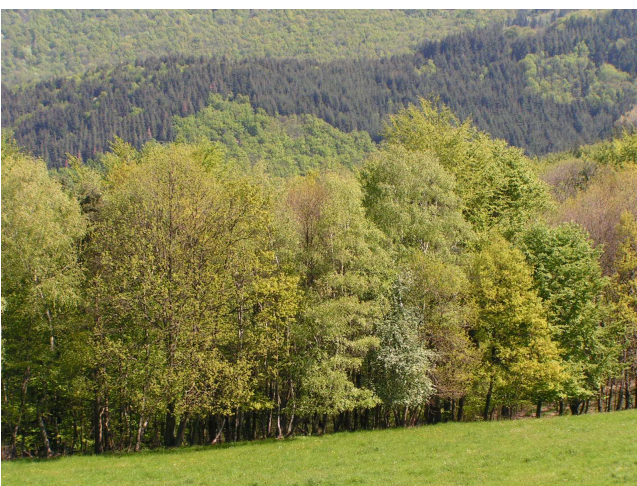
↳ **Le massif des Crêts boisés**

Le **grand ensemble boisé du Col de Malval à la Croix de Ban** couramment dénommé « Crêts boisés » possède une cohérence de massif, et peut présenter une vocation de production mais relativement limitée en surface.

Les caractéristiques de cet espace (localisation, petites parcelles, zones pentues rendant difficile l'exploitation, qualité du bois assez limité...) en font un espace relativement peu concerné par la pression foncière bien que très fréquenté du fait de sa proximité de l'agglomération lyonnais mais peu valorisé sur le plan de la production forestière.

Un travail en partenariat avec le CRPF va être conduit visant à mettre en œuvre les conditions nécessaires pour une exploitation économique raisonnée des massifs forestiers :

- en promouvant/développant des pratiques sylvicoles adaptées aux sites de biodiversité
- en intégrant la multifonctionnalité des sites dans l'aménagement forestier
- en œuvrant à la mise en place de structures de regroupement pérennes et autonomes.



Plusieurs axes de travail seront ainsi ciblés en articulation avec le territoire voisin des Monts du Lyonnais pour :

- Améliorer les conditions de l'exploitation de la ressource en bois ;
- Sensibiliser les acteurs du territoire à une gestion durable de la forêt, à partir de sites pilotes.

Un travail spécifique d'aménagement, de sécurisation et de valorisation du site doit également être engagé afin de préserver la qualité de ces crêts boisés.

Il est intéressant d'envisager, dans le cadre de la multifonctionnalité de l'agriculture, un renforcement de la complémentarité des activités entre agriculture et sylviculture pour dégager des marges de confortement des exploitations en mettant en synergie des activités saisonnières (fenaison, coupe de bois de chauffage, groupements d'employeurs multisectoriels...).

↳ Les espaces agricoles à fort enjeu environnemental

Le territoire de l'Ouest Lyonnais compte un nombre important d'espaces naturels remarquables (Espaces naturels sensibles, ZNIEFF...) ou à fort enjeu environnemental. Pour la majorité d'entre eux (**Vallée du Bosançon, Landes de Montagny, Vallée en Barret, Plateau de Méginand...**), l'agriculture a largement participé à la diversité environnementale de ces espaces. Les évolutions de l'activité agricole afin de s'adapter aux nouvelles contraintes de production peuvent cependant constituer un risque d'homogénéisation des zones exploitées et parallèlement un abandon des espaces les moins propices à une exploitation intensive transformés en friches.

La nappe du Garon, définie comme un aquifère d'intérêt national, comporte un périmètre de protection renforcé par la définition d'une zone de préservation de la ressource qui règlemente les activités pratiquées sur cet espace de 120 ha dont presque la moitié est occupée par la friche.

Sur l'ensemble de ces espaces, il s'agit ainsi de préserver et d'encourager un système de culture adapté qui contribue à la biodiversité de l'Ouest Lyonnais, respecte les contraintes environnementales, conforte l'identité rurale du territoire tout en permettant à l'agriculteur de travailler dans des conditions acceptables.

L'appui à des dynamiques collectives à même de favoriser le développement de l'agriculture Biologique sur la Nappe du Garon ou des projets de valorisation du site compatibles avec ses enjeux environnementaux sera privilégié.

L'agriculture de l'Ouest Lyonnais présente une véritable diversité sur l'ensemble de son territoire mais il est nécessaire de bien connaître ses spécificités pour apporter une réponse adaptée aux acteurs du monde agricole.

Ainsi, à travers toute la réflexion conduite pour la définition de la politique agricole et environnementale de l'Ouest Lyonnais, les différents acteurs du territoire se sont attachés à avoir une vision globale du territoire mais en prenant en compte les spécificités locales.

3. Le PSADER : 6 ans de soutien financier pour contribuer au développement et à l'attractivité de l'Ouest Lyonnais en matière d'agriculture et de développement rural

Le PSADER (Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural) est une politique territoriale régionale qui vise à mettre en avant la politique agricole du CDDRA (Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes). Il est élaboré à l'échelle d'un bassin de vie sur le territoire d'un CDDRA, de manière concertée avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Les PENAP (Périmètre de protection des espaces naturels et agricoles périurbains), compétence des Départements, permettent, sur un territoire identifié, la mise en place d'un périmètre de protection assorti d'un programme d'actions qui définit des orientations de gestion en faveur de l'exploitation agricole et de la valorisation des espaces naturels. Le périmètre d'intervention constitue une garantie pour la réalisation du projet de valorisation sur le long terme (20-30 ans).

Le territoire de l'Ouest Lyonnais considère le partenariat avec la Région Rhône-Alpes et le Conseil Général du Rhône comme **une opportunité pour maintenir une agriculture viable et le développement équilibré du territoire dans son ensemble.**

Le programme d'actions PSADER/PENAP de l'Ouest Lyonnais doit ainsi permettre le renforcement de l'attractivité et de l'identité du territoire (en favorisant le maintien de l'agriculture et son ancrage territorial), la préservation d'un équilibre entre espaces naturels, agricoles ou forestiers et espaces urbanisés mais encore l'inscription de l'agriculture dans la stratégie globale de développement économique du territoire.

Il participe également au maintien et au développement d'une agriculture dynamique, garante de l'approvisionnement alimentaire d'une partie importante de la région lyonnaise. En s'appuyant sur la politique PENAP du Département du Rhône, le PSADER permet la préservation de l'outil de travail indispensable aux agriculteurs : le foncier agricole.

Aussi le programme d'action pluriannuel proposé pour la période 2012- 2018, pour l'Ouest Lyonnais vise à préserver la capacité de production, la diversité et la qualité de son agriculture à proximité d'une agglomération comme Lyon. De plus, les enjeux environnementaux et paysagers sont largement dépendants de la bonne santé des filières agricoles qui permettent de conserver des milieux prairiaux et, lorsque les pratiques sont respectueuses de l'environnement, de maintenir un paysage rural.

Pour cela, il est essentiel avant tout de garantir la destination du foncier agricole, outil de travail de base des agriculteurs, mais également de maintenir et développer les outils structurants du territoire (irrigation, ateliers de découpe, point de vente...), d'encourager la coopération et les projets collectifs, de garantir une valorisation économique des produits agricoles tout en accompagnant une évolution des pratiques au contexte économique et aux évolutions climatiques.

Dans le programme d'actions décliné ci-après, le PSADER permet d'initier et d'expérimenter des opérations structurantes, de mettre les acteurs en synergie autant que de besoin pour progresser régulièrement, voire d'orienter les porteurs de projets vers des dispositifs dits « de droit commun » des différents partenaires financiers.

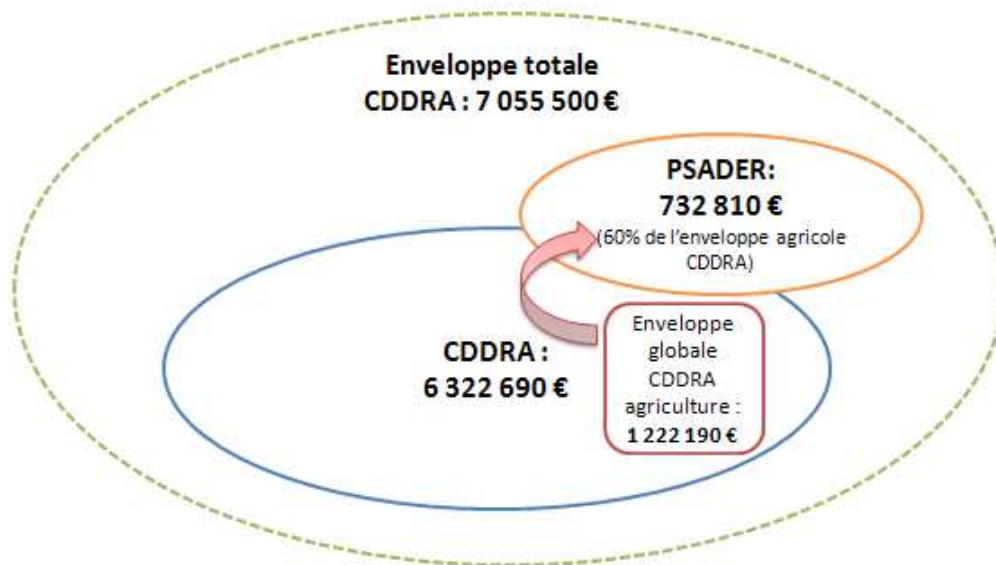
Les enveloppes budgétaires suivantes ont été validées en Comité de pilotage du 21 décembre 2011

L'enveloppe agricole définie dans le cadre du CDDRA de l'Ouest Lyonnais est de **1 222 190 €** de subvention. L'intervention de la Région sur le volet agricole, au titre du bonus PSADER, pourrait s'élever à **732 810 €** de subvention.

Autrement dit, le programme d'actions portant sur les actions agricoles et de développement rural serait de **1 955 000 € de subvention**.

Aussi, en termes de financements, cela revient à :

6 322 690 € CDDRA (dont 1 222 190 € ciblé sur l'agriculture) + **732 810 €** (bonus PSADER) = **7 055 500 €**



Synthèse Financière du programme d'actions PSADER :

- **Action 2 : Préserver et valoriser les ressources naturelles du territoire** : 480 000 € de dépenses subventionnables pour 180 000 € de subvention PSADER
- **Action 3 : Préserver le foncier agricole et créer les conditions d'attractivité pour assurer le renouvellement des exploitations** : 1 600 000 € de dépenses subventionnables pour 600 000 € de subvention PSADER
- **Action 4 : Permettre le maintien et le développement d'une agriculture dynamique et durable** : 2 887 000 € de dépenses subventionnables pour 1 060 000 € de subvention PSADER €
- **Action 5 : Animer le PSADER et mettre en réseau les différents acteurs** : 230 000 € de dépenses subventionnables dont 115 000 € de subvention PSADER

Un avenant au PSADER sera présenté dès que la démarche PENAP aura progressé, pour intégrer les financements territorialisés du Conseil général du Rhône pour les actions relevant du programme d'actions PENAP/PSADER.

Contexte

La grande diversité des espaces naturels et paysagers constitue un élément identitaire fort de l'Ouest Lyonnais. Les nombreux espaces naturels remarquables du territoire en témoignent. Or, la proximité des activités humaines et leur intensité, l'urbanisation, le développement d'infrastructures laissent parfois une place limitée à cette biodiversité s'organisant autour d'espaces et de corridors écologiques terrestres et aquatiques.

Les enjeux du territoire en matière de préservation des espaces naturels concernent la préservation des milieux les plus sensibles et le maintien des fonctionnalités écologiques à l'échelle du territoire, en garantissant les continuités avec les grands espaces situés à l'extérieur du périmètre mais également une préservation de la biodiversité « quotidienne » à l'échelle de l'Ouest Lyonnais.

L'Ouest Lyonnais se caractérise par un réseau hydrographique important. Les zones humides ou aquatiques participent également à la richesse du territoire et nécessitent une attention particulière autant du point de vue de l'intérêt écologique qu'ils présentent que de la préservation de la ressource en eau ou des risques d'inondations.

Le lien est également fort avec l'activité agricole, très présente sur le territoire. Ainsi, les systèmes d'irrigation collectifs et individuels (retenues collinaires) sont des enjeux essentiels pour les années à venir car on ne peut pas penser au maintien de l'agriculture sur le territoire sans un système d'irrigation performant et pérenne.

Après les espaces agricoles, ce sont les forêts qui occupent le plus d'espaces avec 22 % des sols de l'Ouest Lyonnais. La forêt est présente sur les crêtes et sur les versants de vallons encaissés combinée au morcellement, elle rend problématique la mobilisation des propriétaires, les surfaces boisées sont essentiellement situées sur les pentes, car issues en grande partie de la déprise agricole qui touche en premier lieu les terres où l'agriculture est rendue difficile, la majeure partie de la forêt est constituée de taillis de chênes et de châtaigniers, sans grand avenir pour la production forestière, héritage historique de l'autoconsommation de bois de chauffage.

L'intérêt paysager et écologique de l'ensemble des espaces boisés du territoire est indéniable avec un rôle particulièrement important en raison de la proximité de l'agglomération lyonnaise : pour l'agrément induit par la fréquentation ou la simple vision avec un rôle paysager fort, pour la qualité de l'air et l'eau (production d'oxygène, fixation de poussières et de polluants), mais aussi en tant que réservoir de biodiversité et d'habitats, et comme corridor écologique.

La forêt sur l'Ouest Lyonnais occupe un véritable rôle social et de loisirs aux portes de l'agglomération lyonnaise dont la population s'élève à plus de 1 300 000 habitants, soit 80% de la population départementale pour seulement 16% de sa superficie. Cette proximité fait des espaces boisés un lieu de loisirs attractif qui présente des pics de fréquentation importants en fin de semaine.

Par ailleurs, il est intéressant de voir que les forêts de l'Ouest Lyonnais jouent un rôle important au sens où elles permettent de faire le lien entre les massifs boisés du Beaujolais et du Pilat, notamment pour la grande faune.

Description :

2.1 Optimiser les équipements de stockage d'eau existants et promouvoir des systèmes d'exploitation moins exigeants en eau pour contribuer à la préservation de la ressource

Face à la diversité des productions et à la qualité de celles-ci, l'irrigation et l'adaptation sont garantes du maintien des exploitations sur l'Ouest Lyonnais. De ce fait, cette action concerne les agriculteurs et les différents propriétaires de retenues collinaires afin de favoriser la mutualisation d'équipements de stockage d'eau par :

- L'incitation à l'utilisation des équipements existants (exemple : étangs utilisés pour les loisirs) pour l'irrigation des cultures. L'obligation de mise aux normes des retenues collinaires peut faciliter les discussions et les solutions entre les propriétaires de retenues collinaires et les agriculteurs.
- L'optimisation du fonctionnement du réseau d'irrigation collectif, ce qui est indispensable pour maintenir les exploitations et permettre de nouvelles installations.
- Le transfert de solutions culturelles alternatives permettant de limiter l'usage de l'eau (la question des systèmes d'exploitation moins exigeants en eau sera intégrer également dans les travaux du territoire concernant l'installation et la transmission).

Seront soutenus dans le cadre du CDDRA : l'information, la formation, la communication sur ces sujets ainsi que les capacités d'expertise pour cibler des investissements sur les différents types de réseau d'irrigation.

Les collectivités sont également des usagers importants de la ressource en eau et il conviendra également de les associer à certaines actions de sensibilisation ou de formation mises en place.

Il est à noter que les actions d'accompagnement, les études et les investissements seront conduits en articulation avec les contrats de rivière et le SMHAR, mais aussi le conseil Général concernant notamment les aires pour le nettoyage des pulvérisateurs. S'ajoutent aussi les possibilités de financement sur les lignes de droit commun régionales concernant les équipements matériels pour les CUMA.

2.2 Mettre en place une politique de gestion de la ressource en bois

Même si la production forestière est modeste sur l'Ouest Lyonnais, l'enjeu de la valorisation économique, mais aussi sociale et environnementale est important. Dans cette perspective et dans le cadre de son appel à projet, la Région Rhône-Alpes a retenu la proposition de l'Ouest Lyonnais, ce qui va permettre de disposer d'une ingénierie dans le domaine de la filière bois avec la mise à disposition d'un technicien CRPF à tiers-temps pendant 3 ans.

L'objectif est :

- de mettre en œuvre les conditions nécessaires pour une exploitation économique raisonnée des massifs forestiers en promouvant et développant des pratiques sylvicoles adaptées aux sites de biodiversité, en intégrant la multifonctionnalité des sites dans l'aménagement forestier et en œuvrant à la mise en place de structures de regroupement pérennes et autonomes.
- d'initier et de mettre en route une culture de gestion forestière territoriale qui n'existe pas à ce jour contrairement à des territoires plus traditionnellement forestiers et, en priorité, d'identifier et de mobiliser un réseau d'acteurs se retrouvant dans ces enjeux.

En s'appuyant sur cette animation et sur la base d'un plan d'action annuel, des actions pourront être initiées tant en termes de sensibilisation des acteurs du territoire à une gestion durable de la forêt (regroupement des propriétaires, mise en place de plans de gestion, regroupement foncier, communication...), que d'amélioration des conditions d'exploitation (amélioration de la desserte, optimisation des chantiers, équipements spécifiques,...) ou encore de la création d'une filière bois-énergie.

A noter que certaines actions pourraient s'envisager à l'échelle des Monts et des Coteaux du Lyonnais.

2.3. Mise en valeur de la biodiversité du territoire de l'Ouest Lyonnais

(inscrit dans le CDDRA et non dans le PSADER)

L'objectif est d'avoir une meilleure connaissance des différents milieux de l'Ouest Lyonnais, souvent riches en biodiversité, et de réaliser une étude à l'échelle de l'Ouest Lyonnais en s'appuyant sur les inventaires ou études existants, afin d'identifier précisément la trame verte et bleue et de repérer les espaces naturels remarquables (boisés, zones humides...). Ce travail permettrait ainsi de sensibiliser et de communiquer sur ces espaces auprès des élus, des propriétaires, des différents usagers et des habitants afin de favoriser une gestion adaptée, de faire prendre conscience du rôle de ces milieux et de préserver la richesse de ces milieux.

En s'appuyant sur la politique des Espaces Naturels Sensibles du Département du Rhône mise en œuvre par les collectivités, des plans de gestions des espaces naturels remarquables sont déclinés sur l'Ouest Lyonnais et des actions innovantes et transversales relatives à l'accueil, la prévention et la valorisation de ces espaces pourront être soutenues.

Un accompagnement sera également apporté à des actions expérimentales de préservation et de mise en valeur de la biodiversité et des paysages de l'Ouest Lyonnais.

Enfin, sur la commune de L'Arbresle, un soutien sera apporté à une étude et à l'aménagement de la zone du Bigout.

Maitrise d'ouvrage :

Collectivités, Associations environnementales, Groupements d'agriculteurs ou de forestiers, FIBOIS, CRPF,...

Partenaires possibles :

Département du Rhône, Etat, SMHAR, Collectivités, CRPF, FIBOIS, Associations environnementales, Contrats de rivières, ...

Echéancier de mise en œuvre :

2012 à 2018

Plan de financement

Dépenses en euros	Nature	Dépense subventionnable	Taux de subv.	Subvention CDDRA/PSADER
2.1) Optimiser les équipements de stockage d'eau existants et promouvoir des systèmes d'exploitation moins exigeants en eau pour contribuer à la préservation de la ressource	FCT.	120 000 €	50%	60 000 €
2.2) Mise en place d'une politique de gestion de la ressource en bois	FCT.	60 000 €	50%	30 000 €
	INV.	300 000 €	30 %	90 000 €
<i>CDDRA pour mémoire :</i> 2.3) Mise en valeur de la biodiversité du territoire - Etude globale sur l'Ouest Lyonnais - Accueil, valorisation et sensibilisation des espaces naturels remarquables - Actions expérimentales en faveur de la biodiversité - Etude et aménagement du Bigout à L'Arbresle				
Total des dépenses		480 000 €		180 000 €

Action 3 : Préserver le foncier agricole et créer les conditions d'attractivité pour assurer le renouvellement des exploitations

Contexte

L'ensemble du territoire de l'Ouest Lyonnais est soumis à une importante pression urbaine liée principalement au desserrement de l'agglomération lyonnaise.

Cette pression urbaine s'exprime de manière très marquée sur le plan agricole, avec des effets croissants à mesure que l'on se rapproche de l'agglomération lyonnaise. Elle se traduit principalement par une tension sur le foncier agricole (spéculation foncière forte), et une perturbation du « marché » traditionnel.

Cela a pour conséquences le mitage et un morcellement parcellaire de l'espace agricole pouvant aller jusqu'à l'enclavement de certaines parcelles, la précarité de la location de terres agricoles, la concurrence des propriétaires de chevaux et l'apparition de friches.

De plus les exploitations de polyculture/élevage, qui restent majoritaires sur notre territoire, occupent une part importante de l'espace agricole et l'enjeu de la reprise de ces exploitations nécessite une attention particulière.

Sur la question de la sécurisation du foncier et des espaces agricoles et naturels, les PENAP (périmètres de protection des espaces naturels et agricoles périurbains), compétence du Département du Rhône, constituent un outil opérationnel permettant d'être plus précis et de matérialiser dans les documents d'urbanisme une vocation agricole ou naturelle durable de ces espaces en limitant la spéculation foncière.

Conduire cette démarche en même temps que la réflexion de l'Ouest Lyonnais sur le PSADER (projet stratégique agricole et de développement rural) permet d'articuler la question de la place de l'agriculture sur le territoire avec celle de la préservation d'une agriculture qui défend durablement, sous les angles social, économique et environnemental sa place sur ces espaces.

La démarche engagée sur l'Ouest Lyonnais devrait ainsi permettre d'aboutir d'ici fin 2012 à une première définition de périmètres de protection des espaces naturels et agricoles du territoire.

Actuellement, les intercommunalités du territoire se sont déjà plus ou moins saisies de l'enjeu, notamment :

- Le Pays Mornantais a mis en place dans chaque commune des commissions foncières, permettant d'avoir une analyse très précise et actualisée de la situation agricole, ainsi qu'un outil d'intervention pour préserver la destination agricole du foncier
- La communauté de communes des Vallons du Lyonnais s'engage dans une démarche similaire, et le Pays de l'Arbresle et la Vallée du Garon sont en cours de réflexion.

Dans le cadre des politiques PENAP-PSADER, une étude stratégique confiée à l'agence d'urbanisme et visant à définir des zones à enjeux agricoles et naturelles est en cours de finalisation sur le territoire de l'Ouest Lyonnais.

A cet effet, des données précises et actualisées par le biais de diagnostics communaux sont compilées, pouvant ainsi alimenter un observatoire foncier pour une veille foncière et permettre une connaissance pointue des réalités du terrain pour proposer une intervention pertinente.

Description

3.1 Poursuivre et structurer l'animation foncière sur l'ensemble du territoire

Impulser un travail sur la problématique foncière passe nécessairement par une analyse et un soutien aux animations locales. Il s'agit d'amplifier le travail réalisé et de mettre en place un groupe projet par communauté de communes tout en gardant une cohérence Ouest Lyonnais.

Ces groupes, selon un mode d'organisation à optimiser dans le temps selon les résultats obtenus et en cohérence avec la délibération régionale sur le foncier, doivent permettre sur le territoire d'anticiper par la mise en place d'outils de veille foncière en :

- mettant en place une observation permanente à moindre coût (actualisation de données à structurer jusqu'au niveau communal),
- instaurant/confortant une culture du partage de l'information entre les différents acteurs concernés et impliqués dans les décisions qui conditionnent la structuration du foncier, l'installation et la transmission (plus de transparence dans les transactions liées au foncier agricole, suivi des mutations...)
- sensibilisant/mobilisant les propriétaires fonciers autour de la question de la sécurisation des baux avec les agriculteurs, des systèmes d'exploitation à forte valeur ajoutée pour le territoire autre que les pâtures équinées,...
- anticipant les départs à la retraite pour assurer le renouvellement des exploitants, mais aussi de cibler des secteurs prioritaires pour des opérations de regroupement ou de restructuration foncière

3.2 Accompagner des actions innovantes facilitant la préservation d'un foncier agricole structuré et la transmission des exploitations agricoles

Des groupes de réflexion et des expérimentations sur les problématiques de foncier pourront être accompagnées (exemple : pistes à creuser sur le portage du foncier locatif...) ainsi que des opérations de restructuration foncière pour lequel un travail important d'animation est indispensable.

L'implication des collectivités sur les questions d'installation pourrait être soutenue dans les limites du récent cadre régional pour la préservation du foncier agricole, et en articulation avec les délibérations régionales d'octobre et de décembre 2011 :

- en termes de portage éventuel du foncier ;
- sur des projets structurants (tels que fermes-relais, fermes communales, pépinières, zones d'activités agricoles...), par exemple pour la mise en place, sur des exploitations sans repreneur, de systèmes adaptés à la préservation durable de la ressource en eau dans la Vallée du Garon et à l'élevage extensif dans tel autre secteur, centre de ressource et de solidarité avec les autres agriculteurs du territoire ;
- en favorisant l'accès au foncier pour les jeunes par le biais de dispositifs innovants ;

3.3 Renforcer le lien cédant/repreneur en tenant compte des priorités du territoire

Un accompagnement spécifique pourrait être proposé ainsi que des actions visant à améliorer la mise en relation et le lien entre les cédants et les repreneurs, en complémentarité avec les outils de niveau départemental, et en valorisant le projet agricole territorial : soutien à des actions innovantes pour les cédants et les repreneurs (sessions d'accueil de nouveaux agriculteurs, information sensibilisation des cédants en fonction des secteurs, parrainage, accompagnement, diagnostics stratégiques des exploitations...). Cette action peut s'envisager sous la forme d'une convention entre les collectivités, la Chambre d'Agriculture et la SAFER, sur des situations concrètes identifiées et/ou analysées au sein des instances d'animation foncière.

Il est à noter que ce travail est en lien avec les zonages PENAP et les zones à enjeux identifiées, et de ce fait, l'impulsion de projets innovants sur les espaces PENAP sera prioritaire.

Par ailleurs, il semble indispensable de s'interroger et de trouver des solutions à terme sur l'hébergement les jeunes agriculteurs en phase d'installation.

Maitrise d'ouvrage :

Collectivités, Associations ou groupements d'agriculteurs, Chambre d'agriculture, SAFER, ...

Partenaires possibles :

Région, Département, Etat, Europe, Chambre d'agriculture, SAFER, collectivités locales,...

Echéancier de mise en œuvre :

2012 à 2018

Suivi et évaluation :

- Taux de couverture du territoire concernant les animations agricoles
- Nombre de projets accompagnés
- Impact de ces projets dans une perspective de maintien de l'agriculture
- Nombre et impact des projets innovants
- Maintien du nombre d'agriculteurs

Plan de financement

Dépenses en euros	Nature	Dépense subventionnable	Taux de subv.	Subvention CDDRA / PSADER
3.1) Poursuivre et structurer l'animation foncière sur l'ensemble du territoire	FCT	300 000 €	50%	150 000 €
3.2) Accompagner des actions innovantes facilitant la préservation d'un foncier agricole structuré et la transmission des exploitations agricoles	FCT INV	100 000 € 1 000 000 €	50 % 30 %	50 000 € 300 000 €
3.3) Renforcer le lien cédant / repreneur en tenant compte des priorités du territoire	FCT	200 000 €	50 %	100 000 €
Total des dépenses		1 600 000 €		600 000 €

Action 4 : Permettre le maintien et le développement d'une agriculture dynamique et durable

Contexte

L'agriculture est une activité économique en tant que telle, conservant un poids non négligeable sur le territoire. Cependant, le contexte économique et les différentes crises agricoles fragilisent un tissu agricole déjà soumis à des pressions liées à l'environnement périurbain. Si la diversité des productions et la proximité d'un bassin de consommation important sont de véritables atouts pour l'agriculture de l'Ouest Lyonnais, la préservation de l'agriculture voire son développement passe, au-delà de la question essentielle du foncier, par un accompagnement sur le plan économique.

L'avenir de l'agriculture sur l'Ouest Lyonnais s'appuie incontestablement sur la valorisation de l'ensemble de ses productions et de ses savoir-faire. Les tendances exprimées par les consommateurs pour revenir vers un mode de consommation local encouragent les exploitations à s'orienter vers des démarches de commercialisation ou de transformation assurant une bonne valorisation des produits et pousse le territoire à communiquer sur la richesse et la diversité de son agriculture.

Une forte demande s'exprime également sur l'Ouest Lyonnais concernant un approvisionnement des structures de restauration collectives en produits locaux ou produits bio mais nécessite la mise en place d'une organisation adaptée.

Dans un contexte sensible pour les agriculteurs, la viabilité économique des exploitations apparaît donc comme un enjeu capital pour le maintien de l'agriculture sur le territoire. Les préoccupations des agriculteurs sont souvent associées à des conditions de travail très lourdes, de fortes charges sur l'exploitation et des difficultés à s'engager dans de nouveaux investissements permettant la valorisation des produits.

Enfin, dans le cadre d'une prise de conscience collective des enjeux environnementaux et climatiques et pour répondre à la demande des consommateurs d'une alimentation de qualité et respectueuse de l'environnement, il convient de réfléchir sur la mise en place de pratiques intégrant fortement la dimension environnementale.

Description

4.1 Assurer la promotion des produits locaux et la mise en réseau des acteurs du territoire

La Marque collective « Le Lyonnais, Monts et Coteaux » permet de valoriser une production et des savoir-faire locaux et communique sur le territoire, tout en créant du lien entre les différentes filières par le biais d'un travail important de mise en réseau. Cette dynamique, conduite en partenariat avec les Monts du Lyonnais, doit être soutenue par l'animation du réseau et la déclinaison d'un plan d'actions et de communication adapté. Il sera indispensable de montrer que les financements CDDRA favorisent une progression dans la démarche qualité en adéquation avec les objectifs du territoire et la demande de transparence des consommateurs.

Pour répondre à la demande d'approvisionnement en produits locaux, une réflexion avec les Monts du Lyonnais sera conduite sur la restauration collective afin d'avoir une connaissance de la demande, de recenser l'offre potentielle et d'étudier les solutions logistiques qui sembleraient les plus adaptées.

L'adaptation de la production locale à cette nouvelle demande nécessitera des investissements collectifs spécifiques pour la transformation et le conditionnement des produits, ainsi que sur la logistique.

Enfin, en accompagnement de cette action, des opérations de sensibilisation et de formation des gestionnaires et des cuisiniers, mais aussi des agriculteurs pour le respect des cahiers des charges pourront être encouragées et soutenues financièrement dans le cadre du CDDRA.

4.2 Encourager les démarches collectives et favoriser le développement d'outils structurants

Pour maintenir et assurer une pérennité des exploitations, il est nécessaire de soutenir les approches logistiques et les investissements à même d'offrir un cadre structurant pour l'activité agricole et d'améliorer la plus-value sur les produits.

Il est important d'améliorer l'existant, d'encourager les projets collectifs (études et investissements : quai de déchargement collectif, abattoir de proximité, ateliers collectifs, points de vente collectif, AMAP,...) ou encore d'accompagner des expérimentations (nouvelles filières, projets de valorisation...) permettant d'apporter une valeur ajoutée aux produits agricoles, proposant un mode de commercialisation innovant ou un projet de diversification intéressant... L'objectif de cette action est également de préserver la complémentarité entre les différents modes de commercialisation : circuits courts et circuits longs

La réflexion doit s'inscrire dans un cadre cohérent où les projets sont complémentaires et durables.

Observation pour les aménagements ou réaménagement de PVC :

- Financer uniquement les aménagements intérieurs (et non la partie construction)
- Plafonner la dépense subventionnable à 100 000 € par projet à 30 % pour les projets localisés sur le périmètre du CDDRA et à 15 % pour les projets hors territoire.
- Prendre en compte l'effet levier et l'impact économique pour le territoire
- Avoir une exigence en termes de retombées touristiques (avec une communication favorisant l'expression du territoire : cartes, photos, slogan/logo,...)

4.3 Tendre vers de meilleures conditions de travail et améliorer l'accueil des saisonniers

Il est indispensable d'encourager l'organisation collective des agriculteurs (groupement d'employeurs, ressources humaines, formation...) afin d'améliorer les conditions de travail et les recrutements sur les exploitations. C'est indispensable pour préserver une dynamique et un intérêt collectif à l'agriculture de l'Ouest Lyonnais.

Un appui peut également être apporté aux agriculteurs afin d'identifier les problématiques qui peuvent impacter les agriculteurs dans un contexte périurbain marqué : des projets tels que des plans de déplacement agricoles pourraient être envisagés pour améliorer la circulation des engins agricoles par exemple.

La question de l'hébergement des saisonniers se révèle être un enjeu fort pour le maintien d'exploitations fruitières ou maraîchères. En effet, l'accueil des saisonniers dans des conditions acceptables est un gage de réussite pour assurer une récolte dans de bonnes conditions. Il convient donc d'approfondir et rechercher des solutions soit dans la formation, soit dans les modes de transport ou encore dans les types d'hébergement.

4.4 Soutenir le développement des activités d'agritourisme

Le maintien et le développement des exploitations passent aussi par la diversification et l'ouverture sur des activités nouvelles. Un accompagnement pourra également être apporté aux agriculteurs ou personnes souhaitant s'engager dans des projets de diversification avec des activités d'agritourisme par exemple (fermes pédagogiques, fermes auberges...) ou encore de loisirs. Ces projets doivent s'inscrire dans la stratégie du territoire et s'appuyer sur un solide argumentaire (définition du projet, cible de clientèle, analyse marketing, plan de financement,...) afin de bénéficier d'un financement. Ces projets doivent avoir un effet structurant et dynamisant pour le territoire.

Cf règlement + appel à projet agritourisme

4.5 Favoriser une agriculture plus respectueuse de l'environnement

Les défis environnementaux qui se posent au territoire de l'Ouest Lyonnais en matière de gestion des ressources naturelles, de consommation énergétique, d'enjeux paysagers poussent les agriculteurs du territoire à s'engager encore plus dans des démarches respectueuses de l'environnement.

Un accompagnement pourrait être proposé par le biais d'une animation adaptée, d'un soutien à la réalisation de diagnostics et aux investissements permettant d'expérimenter de nouvelles pratiques et transferts de pratiques : vergers bio, nouvelles cultures, culture adaptée à la sécheresse, pratique du travail du sol pour limiter les phytosanitaires,... Il conviendra de préciser cette stratégie susceptible d'aboutir à des aides individuelles.

A cela s'ajoute la possibilité de faire de la préservation de l'environnement une source de diversification agricole. Pour cela, il est nécessaire d'accompagner les démarches agri-environnementales d'agriculteurs notamment sur des secteurs particulièrement fragiles et difficiles d'exploitations (haies, mares, marécages,...) ou envisager « des contrats d'entretiens » sur certains secteurs afin de rendre les agriculteurs acteurs de la gestion de ces espaces.

4.6 Mettre en place une communication adaptée et un soutien aux évènements valorisant l'agriculture et l'environnement de l'Ouest Lyonnais

Des animations d'envergure territoriale, valorisant le métier d'agriculture et l'environnement du territoire, peuvent être soutenues à travers des manifestations, des évènements agri-culturels ou encore la mise en place d'une communication adaptée. Il est important de valoriser conjointement, à travers des projets partenariaux l'identité du territoire, la dimension territoriale et le lien entre agriculteurs et consommateurs mais aussi le lien en agriculteurs et habitants du territoire.

Maitrise d'ouvrage :

Collectivités, Chambre d'agriculture, groupement d'agriculteurs, associations, Marque collective « Le Lyonnais, Monts et Coteaux »,...

Partenaires possibles :

Région Rhône-Alpes, Département, Europe, Collectivités, Chambre d'agriculture...

Echéancier de mise en œuvre :

2012 à 2018

Suivi et évaluation :

- Nombre de projets d'investissement
- Nombre et type de projets innovants et collectifs
- Nombre d'agriculteurs ayant modifié ses pratiques
- Impact des actions sur le renforcement du lien social

Plan de financement

Dépenses en euros	Nature	Dépense subventionnable	Taux de subv.	Subvention CDDRA/PSADER
4.1) Assurer la promotion des produits locaux et la mise en réseau des acteurs du territoire				
<i>Animation Marque</i>	FCT	450 000 €	50 %	225 000 €
<i>Restauration collective</i>	INV	167 000 €	30 %	50 000 €
	FCT	100 000 €	50%	50 000 €

4.2) Encourager les démarches collectives et favoriser le développement d'outils structurants	FCT INV	100 000 € 1 240 000 €	50 % 30 %	50 000 € 372 000 €
4.3) Tendre vers de meilleures conditions de travail et améliorer l'accueil des saisonniers	FCT INV	100 000 € 40 000 €	50 % 30 %	50 000 € 12 000 €
4.4) Soutenir le développement des activités d'agritourisme	INV	250 000 €	30 %	75 000 €
4.5) Favoriser une agriculture plus respectueuse de l'environnement	FCT INV	120 000 € 180 000 €	50 % 30 %	60 000 € 54 000 €
4.6) Mettre en place une communication adaptée et un soutien aux événements valorisant l'agriculture et l'environnement	FCT INV	100 000 € 40 000 €	50 % 30 %	50 000 € 12 000 €
Total des dépenses		2 887 000 €		1 060 000 €

Action 5 (en lien action 16 du CDDRA sur la Gouvernance) : Animer le PSADER et mettre en réseaux les différents acteurs

Contexte

La conduite d'un projet de développement sur un territoire de 120 000 habitants répartis dans différentes communes et communautés de communes, nécessite une gouvernance suffisamment affirmée pour rendre l'action publique efficace.

Un effort d'organisation a été engagé à l'échelle de l'Ouest Lyonnais pour trouver une juste articulation entre planification et développement. En effet, le projet du territoire, décliné dans la charte de développement durable et le programme d'actions, traduit la stratégie souhaitée par les acteurs locaux pour les 10 ans à venir.

Il s'agit aussi de définir une logique de travail facilitant la cohérence et la lisibilité. Cela passe en particulier par des interactions fortes entre ACCOLADE, le SOL et les communautés de communes, ainsi qu'avec les autres partenaires institutionnels ou socio-économiques.

L'ambition est de faire vivre un projet et de promouvoir un modèle de développement spécifique entre les agglomérations lyonnaise, stéphanoise et Roannaise. C'est pourquoi, il est important d'affirmer ce projet de territoire Ouest Lyonnais pour être en mesure de mieux collaborer avec ces collectivités limitrophes, et de montrer tout l'intérêt de ce territoire de qualité dans l'espace métropolitain.

En cela, l'analyse du positionnement et de l'identité du territoire prend toute son importance, de même que le plan de communication qui sera mis en œuvre.

Et enfin, une « gouvernance adaptée » est aussi une manière de rationaliser l'action publique. Les restrictions budgétaires vont entraîner une sélectivité accrue des projets, mais aussi de nouvelles coopérations entre acteurs publics, ainsi sans doute, entre acteurs publics et privés. En cela, les capacités d'expertise et d'ingénierie seront déterminantes.

Description

La mise en œuvre du PSADER nécessite des compétences spécifiques pour présenter et communiquer sur le projet, animer les réflexions partenariales, assurer la cohérence avec la politique PENAP, informer sur les possibilités de financements, aider au montage de projet, mettre en place les outils de suivi et d'évaluation.

Au sein de l'équipe d'animation du Syndicat de l'Ouest Lyonnais, mais aussi en tant que tête de réseau des acteurs intervenant dans le domaine agricole, l'animatrice PSADER/PENAP devra plus précisément :

- Assurer une animation et une gestion des projets agricoles et environnementaux sur l'Ouest Lyonnais ;
- Animer et pérenniser des partenariats actifs ou groupes de travail dans les domaines jugés prioritaires dans le programme d'actions PENAP/PSADER, notamment sur la préservation du foncier agricole et l'installation / transmission des exploitations, mais aussi le maintien et le développement d'une agriculture productive et viable sur le long terme ;
- Apporter un accompagnement sur l'optimisation de la ressource en eau ;
- Travailler en étroite collaboration avec l'animateur CRPF mis à disposition du territoire sur 1/3 temps et pendant 3 ans pour l'élaboration d'un plan d'actions sur la gestion forestière et la filière bois;
- Rechercher prioritairement les projets d'investissements à fort « effet levier » sur le maintien ou le développement des exploitations ;
- S'inscrire dans une dimension prospective pour créer les conditions attractives au maintien de l'agriculture ;
- Participer au suivi des études et différentes réflexions conduites sur le territoire.
- Aider à l'ingénierie de projet et au montage de dossier.

Pour cela, l'équivalent de 0,5 ETP est consacré à cette mission sachant qu'un véritable réseau technique des animateurs est en place s'articulant entre :

- L'animatrice agriculture environnement du SOL (animatrice du programme d'actions PENAP/PSADER)
- L'équipe technique du syndicat de l'Ouest Lyonnais porteur du SCOT et de la politique PENAP
- Des animateurs des politiques agricoles de chaque communauté de communes (effet, les 4 communautés de communes disposent d'un chargé de mission à temps partiel ou à temps plein sur l'agriculture).
- Le responsable de l'antenne locale de la chambre d'agriculture (et en fonction des sujets abordés des interventions de spécialistes : foncier, filières, énergie,...)
- L'animateur de la Marque Collective Monts et Coteaux du Lyonnais
- Les équipes techniques du conseil général du Rhône (agriculture, espaces naturels,...)

S'ajoute une équipe de l'agence d'urbanisme de Lyon (pour les PENAP) et la chargée de mission Région.

Ce réseau est plutôt très actif et permet une grande réactivité, grâce notamment aux retours des commissions communales et la proximité avec le monde agricole. Il s'alimente aussi des liens quasi permanents avec les Monts du Lyonnais et des réflexions conduites par le conseil local de développement (étude sur la filière lait,...).

Maitrise d'ouvrage :

Syndicat de l'Ouest Lyonnais

Partenaires possibles :

Région Rhône-Alpes, Département, Collectivités, Chambre d'agriculture, Agence d'Urbanisme de Lyon, Conseil local de développement...

Echéancier de mise en œuvre :

2012 à 2018

Suivi et évaluation :

- Taux de réalisation du PSADER
- Pourcentage d'action d'investissement par rapport à l'animation
- Impact sur l'évaluation des pratiques
- Satisfaction du réseau et efficacité

Plan de financement

Dépenses en euros	Nature	Dépense subventionnable	Taux de subv.	Subvention CDDRA/PSADER
16.6) Animation du PSADER (chargée de mission sur la base de 0,5 ETP pendant 6 ans) et frais liés à la mission)	FCT	230 000 €	50 %	115 000 €

4. Une volonté affirmée de mettre en œuvre une politique agricole et environnementale sur l'Ouest Lyonnais

Les élus de l'Ouest Lyonnais ont fait le choix de s'engager dans la définition d'une politique agricole et environnementale globale sur l'Ouest Lyonnais afin de permettre au territoire de se doter d'une vision stratégique partagée entre les élus et les différents acteurs.

4.1. La définition d'outils de protection du foncier agricole et environnemental

Dans la construction de la politique agricole et environnementale de l'Ouest Lyonnais, ils cherchent à utiliser l'ensemble des moyens disponibles pour accompagner des projets agricoles ou environnementaux et par là même, cherche à mobiliser toutes les politiques transversales qui pourraient se rapporter au plan d'actions (FISAC, Charte Paysagère, PCET, SCOT...). Cela passe en particulier par une cohérence et une articulation des outils en faveur d'un maintien de l'agriculture sur l'Ouest Lyonnais, à savoir notamment les politiques régionale (PSADER) et départementale (PENAP) avec, pour objectifs, de :

- co-construire **un programme d'actions** pour l'Ouest lyonnais visant à maintenir les espaces et les ressources environnementales du territoire (eau, biodiversité et paysages) et maintenir et développer l'activité agricole,
- et préserver à long terme les espaces agricoles et naturels de la périurbanisation, grâce à **la mise en place de périmètres de protection**.

La démarche engagée sur l'Ouest Lyonnais en Septembre 2010 a permis de définir les grands enjeux agricoles et environnementaux du territoire à l'issue d'un diagnostic partagé, et de construire un programme d'actions pertinent répondant aux objectifs validés par tous les acteurs de l'Ouest Lyonnais (élus, agriculteurs, organismes para-agricoles, contrats de rivières, associations environnementales...).

Les élus et les acteurs du monde agricole et environnemental se sont également attachés à identifier des zones à enjeux sur la base d'un scénario combinant les politiques d'urgence et de précaution et permettant ainsi de préserver les fronts urbains et de maintenir les grandes zones agricoles cohérentes avec pour objectif de mailler le territoire de l'Ouest Lyonnais d'une armature verte et agricole pérenne.

La démarche engagée pour **la délimitation des périmètres de protection garantissant la destination agricole ou naturelle des terres** se poursuit sur le territoire de l'Ouest Lyonnais avec une volonté politique affirmée et un travail à l'échelle de chaque communauté de communes s'appuyant sur :

- une contribution du monde agricole ;
- une contribution des acteurs environnementaux à l'échelle de l'Ouest Lyonnais ;
- une proposition des élus communaux.

Ces périmètres dont la définition devrait aboutir d'ici fin 2012, sont assortis d'une réflexion particulière sur chaque zone permettant de faire émerger des actions pour une phase opérationnelle PENAP/PSADER prévue également **fin 2012**.

Sur la base de ces différentes propositions, il sera alors nécessaire d'harmoniser les périmètres d'une part à l'échelle des communautés de communes mais également à l'échelle de l'Ouest Lyonnais et des territoires environnants (le territoire du Grand Lyon s'est déjà engagé dans une démarche PENAP/PSADER).

4.2. Une animation renforcée sur l'agriculture et l'environnement

Le programme d'actions de l'Ouest Lyonnais pour l'agriculture et l'environnement s'appuie sur une animation territoriale de réseau dans le cadre d'un partenariat Région Rhône-Alpes / Département du Rhône et Territoire de l'Ouest Lyonnais.

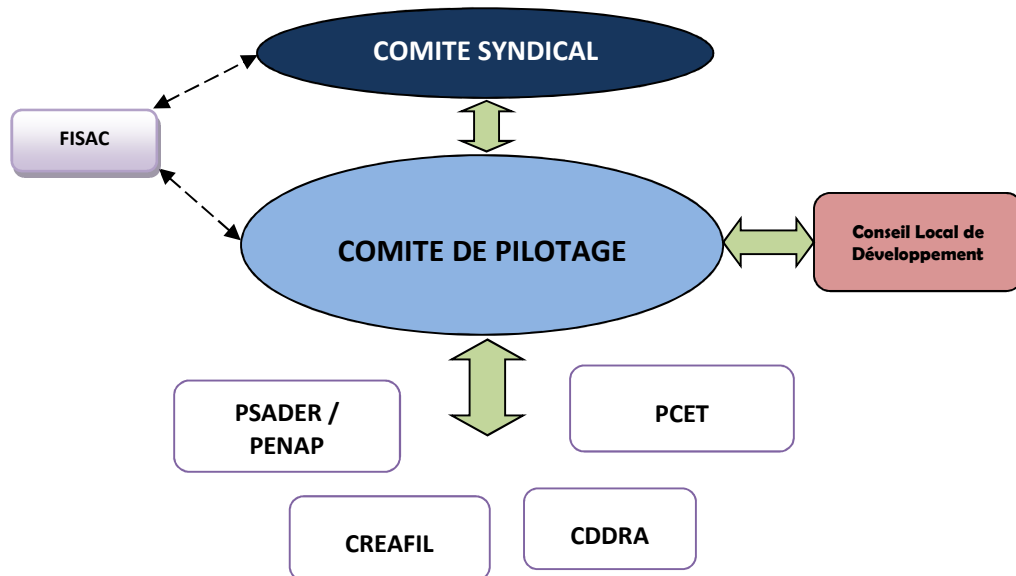
Dans la phase opérationnelle du programme d'actions PENAP/PSADER, le processus d'animation s'organise autour **d'une coordination à l'échelle de l'Ouest Lyonnais** au sein du Syndicat de l'Ouest Lyonnais qui s'appuie largement sur **les chargés de mission Agriculture et Environnement présents dans chacune des communautés de communes** et **un animateur territorial de la chambre d'agriculture** du Rhône dédié à l'Ouest Lyonnais.

Ce fonctionnement est également renforcé par le travail réalisé au sein de **la Marque collective « Le Lyonnais, Monts et Coteaux »** par le directeur et la chargée de communication et un partenariat renforcé avec le CDDRA des Monts du Lyonnais sur différentes thématiques.

Enfin, le réseau se complète par des partenaires associés régulièrement sur les différents sujets de travail : **acteurs environnementaux** (FRAPNA, LPO, Fédérations départementales des chasseurs et de pêcheurs, Conservatoire des espaces naturels du Rhône...), **organismes para-agricoles** (SAFER, ARDAB, fédération des Coteaux du Lyonnais...), **de sylviculture** (CRPF, FIBOIS...) ou encore les différentes structures pouvant être concernés par ces questions (contrats de rivières, syndicat d'irrigation, associations, organismes de formation...)

4.3. Une phase opérationnelle où s'articulent les différentes procédures de développement

L'ensemble des projets agricoles et environnementaux présentés sur le territoire de l'Ouest Lyonnais seront étudiés dans le cadre du programme d'actions PENAP/PSADER et validés par le comité de pilotage du CDDRA/PSADER/PENAP de l'Ouest Lyonnais où siègent des élus départementaux et régionaux comme présenté dans le schéma ci-dessous :



La validation des projets en comité de pilotage permettra ainsi d'appréhender l'agriculture et l'environnement dans leur dimension globale, en lien avec les différentes politiques du territoire et les autres procédures de développement.

Le programme d'actions de l'Ouest Lyonnais repose sur des principes structurants qui constituent **le socle de référence** dans la construction du projet de territoire. Ils serviront ainsi de **base** et de **repères** tout au long de la déclinaison opérationnelle du contrat et permettront de situer chaque projet au vu de l'objectif initial décliné dans la charte de développement durable mais également dans le PSADER.

Une évaluation sur l'avancement du PSADER et sur l'efficacité des actions conduites via cette contractualisation sera également conduite régulièrement et soumise au comité de pilotage.

Enfin, **un travail prospectif** va être conduit par un comité thématique agriculture et environnement afin d'alimenter la réflexion sur des sujets d'actualité ou à enjeux pour l'agriculture du territoire et de réorienter si besoin la politique agricole et environnementale en fixant des priorités.

Une ou deux rencontres annuelles pourront ainsi avoir lieu sollicitant des intervenants extérieurs et permettant d'échanger sur le thème choisi.